



P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA

Monsieur Alain Berset
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de l'intérieur
Inselgasse 1
3003 Berne



Date 21 JUIN 2023

Ordonnance sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance - Prise de position du canton du Valais

Monsieur le Conseiller fédéral,

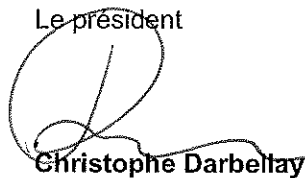
Le Gouvernement valaisan vous remercie pour votre invitation du 19 avril 2023 relative à la procédure de consultation citée en marge et vous fait part ci-après de sa prise de position.

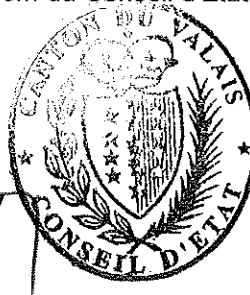
Le Conseil d'Etat du canton du Valais soutient les modifications apportées à l'ordonnance sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance et n'a pas de remarques à formuler. En effet, les mesures proposées sont adéquates, mais les cantons ne sont pas immédiatement concernés par cette adaptation légale.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Christophe Darbellay



La chancelière


Monique Albrecht

Copie à aufsicht-krankenversicherung@bag.admin.ch
gever@bag.admin.ch